Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260706-2026_43V2-DE

Guémené-sur-Scorff

Membres en exercice : 15
Présents : 14
Représentés : 1

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 6 juillet 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Monsieur Luc GERARD, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec)

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain MALANDAIN

---

43. Finances locales
Ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 €

Le Maire informe de la proposition de ligne de trésorerie obtenue auprès du Crédit Agricole du Morbihan.

Ouverture de crédit de trésorerie
Commune de GUEMENE-SUR-SCORFF
Plafond : 150 000 €

Durée : 1 an
Intérêts payables trimestriellement
par débit d'office

Montant minimum des tirages
et remboursements : 5.000€

Mise à disposition des fonds à la demande de l'emprunteur par Crédit d'Office
(demande à J- 2 avant 12 h pour un crédit en J)

TAUX : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,63 %
base de calcul exact / 365 j

INDEX MAI 2026 : 2,226 %

soit un taux variable de 3,86 %
(taux flooré le jour de l'édition du contrat)

Commission d'engagement : NEANT
Frais de mise en place : 0,30 %
Commission de non Utilisation : NEANT

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260706-2026_43V2-DE

La commission « Finances » entendue le 17 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**
ACCEPTE l'offre du Crédit Agricole du Morbihan, pour un montant de 150 000 € telle que :

- Durée de 12 mois, à un taux Euribor 3 mois moyenné + 1.63 %
- Montant minimum des tirages et remboursements 5 000 €
- Intérêts payés trimestriellement

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,
Monsieur Benoît RIVALAN